

PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE

Règle 18^{ter}.2)

I.	Office qui envoie la déclaration: Office de la Propriété industrielle de la République slovaque Švermova 43 974 04 Banská Bystrica, Slovaquie tel.: +421 48 4300111 fax: +421 48 4132563 urad@indprop.gov.sk, www.upv.sk
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1419874
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): ADAM RYTEL AVIT, Załuski 9, PL-09-142 Niepiekła, Pologne
IV.	☐ Protection pour tous les produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18^{ter}.2)i)). ☒ Protection pour une partie seulement des produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18^{ter}.2)ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire): La protection est accordée pour tous les services de la classe 39 et la protection est refusée pour tous les produits et services des classes 29 et 40.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



Zdena Hajnalová
Zdena Hajnalová

Directrice du Département des marques
et des dessins et modèles industriels

VI. Date à laquelle la décision finale a été prononcée: 18. 7. 2019